DÉPARTEMENT DU GARD

Commune de

VILLEVIEILLE

P.L.U.

(Plan Local d'Urbanisme)

V.1-PLAN DE ZONAGE de la commune

Echelle : 1 / 5 000

PLU approuvé par DCM du 08 juillet 2008

Modification n°1, révisions simplifiées n°2 et n°3 approuvées par DCM du 7 février 2011

- Limites de zones
- Emplacements réservés
- Numéro de l'emplacement réservé
- Espaces Boisés Classés
- Aléa inondation - hauteurs d'eau supérieures à 0,5 m / terrain naturel
- Aléa inondation - hauteurs d'eau inférieures à 0,5 m / terrain naturel
- Zone hydro géomorphologique
- Bâti d'intérêt patrimonial en zone agricole
- Recul minimal du bâti par rapport à l'axe des voies
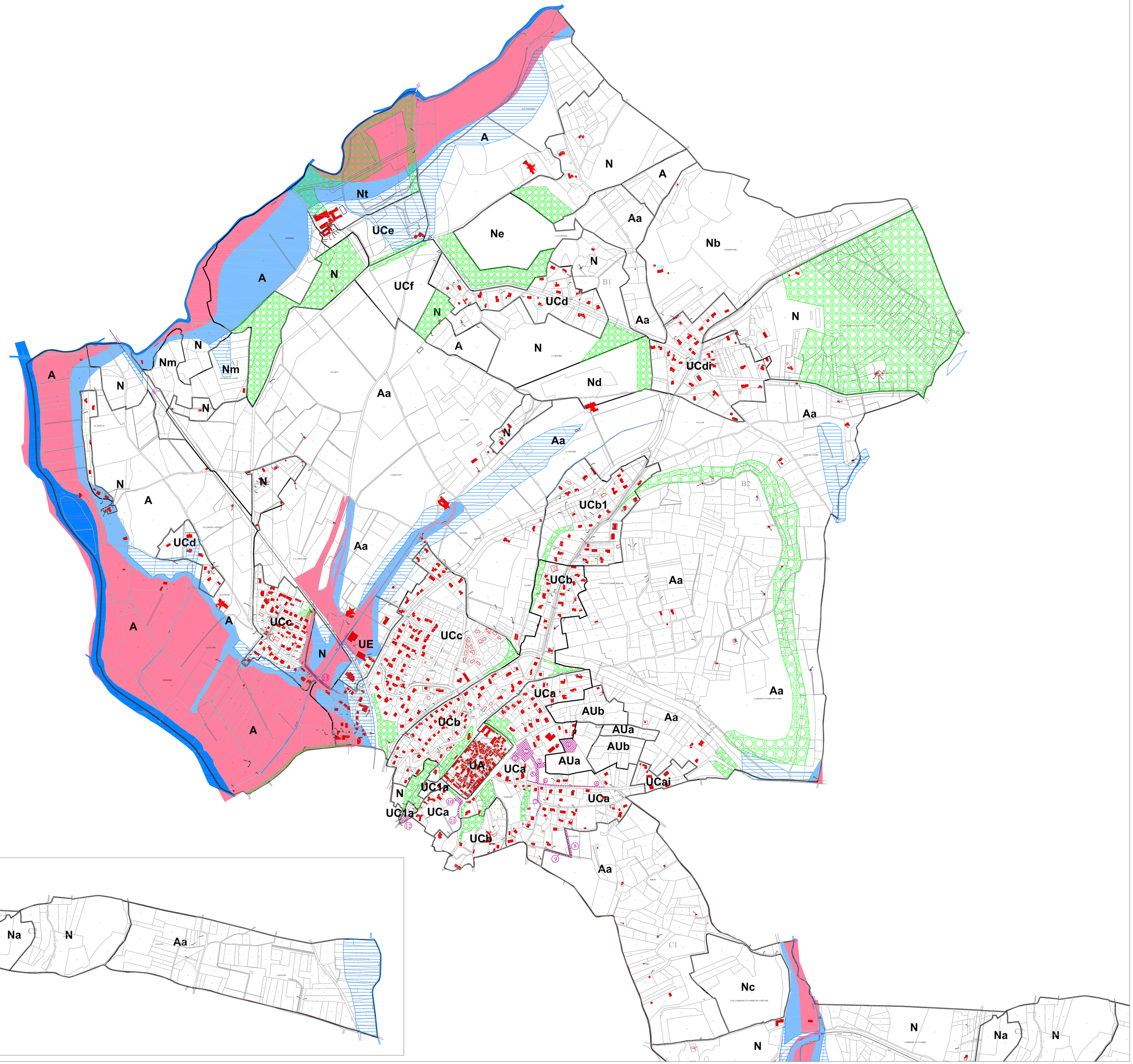
Numéro des opérations	Désignation des opérations	Superficie	Maître d'ouvrage
1	Aménagement d'espaces et d'équipements publics	1 000 m²	Commune
2	Aménagement d'espaces et d'équipements publics	3 640 m²	Commune
3	Aménagement d'une liaison avec le futur quartier (type esplanade)	520 m²	Commune
4	Agrandissement de l'école	2 500 m²	Commune
5	Aménagement d'une liaison piétonne et voie de dessertte de quartier	Emprise 9 m	Commune
6	Elargissement du chemin de la Truque à 9 m	Emprise 9 m	Commune
7	Elargissement à 7 m de la traverse des Eaudes	385 m²	Commune
8	Aménagement d'un fossé d'écoulement des eaux pluviales et création d'une desserte – emprise 6 m	1 400 m²	Commune
9	Aménagement d'un chemin de desserte et fossé	Emprise 3 m	Commune
10	Aménagement d'un espace public et espace de stationnement	400 m²	Commune
11	Aménagement d'un chemin de desserte	Emprise 6 m	Commune
12	Aménagement d'un espace de retournement pour le Chemin du Pic-St-Loup	780 m²	Commune
13	Elargissement à 15 m de l'avenue des Cévennes pour création d'un chemin piéton	925 m²	Commune